



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/30/Add. 1
29 juin 2002



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

Addendum

PROPOSITION DE PROJET : BRÉSIL

Le présent addendum est émis afin de permettre d'ajouter les paragraphes suivants :
32 bis, 32 ter, 32 quar et 32 quint :

32 bis. Après la préparation de la documentation initiale, le Secrétariat a eu de longues discussions avec le PNUD en rapport avec les parties du plan d'élimination des CFC proposé pour le Brésil et traitant de la consommation lors de la fabrication et de l'entretien. En ce qui concerne l'élément pour la conversion des entreprises de fabrication, on en est venu à une entente élargie sur la méthodologie permettant d'effectuer le calcul des coûts différentiels dans le secteur des mousses (611 tonnes de PAO), le secteur de la réfrigération commerciale (142 tonnes de PAO) et les secteurs des aérosols, des solvants et des agents de stérilisations (103 tonnes de PAO au total). En ce qui concerne les éléments pour l'entretien et les programmes incitatifs pour utilisateurs finals (4 945 tonnes de PAO au total), des discussions ont eu lieu sur l'étendue des programmes proposés et la détermination des coûts différentiels admissibles. Lors du calcul des coûts différentiels, le Secrétariat n'a tenu compte que des activités d'entretien, de formation et de récupération et de recyclage. Après avoir assuré le financement de l'unité de mise en oeuvre et de surveillance du projet, une entente a été conclue avec le PNUD quant au coût global du plan national d'élimination des CFC pour le Brésil, pour une somme de 26,7 millions \$US, ce qui correspond à un rapport coût-efficacité global de 4,60 \$US/kg.

32 ter. Le Secrétariat a alors discuté avec le PNUD de la période de mise en oeuvre et de l'attribution du financement total en tranches annuelles. Selon la proposition initiale, il n'y aurait aucune consommation de CFC au Brésil après le 31 décembre 2006 (soit aucune consommation

en 2007, tel que l'indique le plan). Pour accorder plus de temps à l'élaboration et à la mise en oeuvre des activités proposés dans le plan et pour alléger les besoins de financement, il a été convenu de prolonger d'un an la durée du plan (jusqu'à 2008), qui sera encore deux ans en avance des exigences du Protocole de Montréal.

32 quar. Des discussions finales sont en cours avec le PNUD afin de :

- a) achever la distribution proposée du financement de 26,7 millions \$US en tranches annuelles;
- b) déterminer les coûts d'appui du PNUD pour la mise en oeuvre du plan;
- c) préparer un premier programme de mise en oeuvre s'étalant de juillet 2002 à la fin de 2003;
- d) rédiger un projet d'entente entre le gouvernement du Brésil et le Comité exécutif (sur le modèle de ceux déjà proposés pour le plan national d'élimination des CFC) pour examen par le Comité exécutif à sa 37^e réunion.

32 quint. L'attribution du financement et les deux documents provisoires seront affichés sur le site Web du Secrétariat pour la 37^e réunion lorsqu'ils seront terminés, et pourront être consultés par les membres du Comité exécutif au début des réunions du Comité exécutif et de ses Sous-comités.
